

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL .79/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

10 septembre 2024

*L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30,
le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
hors lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant
en qualité de Maire.*

DATE DE PUBLICATION :

19 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 23

Nombre de votants : 25

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HURET David ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE DESSERVANT L'INTERIEUR DU LOTISSEMENT
« LES FONTAINES DES LAINES »**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Il expose à l'assemblée délibérante que le lotissement « Les Fontaines des Laines » situé Avenue Saint Roch a dans son assemblée générale du 4 juillet 2024 adopté la dénomination de sa voirie : Impasse des Lavandières.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER la dénomination suivante : Impasse des Lavandières.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 25 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

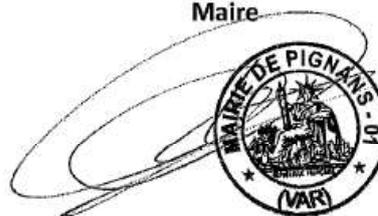
HURET David

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



The seal is circular with the text "MAIRE DE PIGNANS - 01" around the top and "(MARI)" at the bottom. The center features a coat of arms with a castle and a tree.